



Club de Voile  
des Rives de Lérans



<b>Epreuve :</b>	<b>EURO MICRO PAQUES VIRTUEL</b>
<b>Support / Classe :</b>	<b>MICRO</b>
<b>Grade :</b>	<b>VR</b>
<b>Date :</b>	<b>11-13 Avril 2020</b>
<b>Lieu :</b>	<b>Virtual Regatta Inshore</b>
<b>Autorité Organisatrice :</b>	<b>CVRL</b>

## INSTRUCTIONS DE COURSES

### 1. REGLES

#### 1.1 La régata est régie par :

- les règles telles que définies dans les règles de course à la voile 2017/2020, adaptées par Virtual Regatta Inshore
  - les règles de classe et les règles de jauge concernées,
  - les instructions de course (IC)
  - les prescriptions nationales traduites pour les concurrents étrangers
- l'heure légale du coucher du soleil : 20 heures 52 min  
- Heure légale du lever du soleil : 06 heures 47 min.

#### 1.2 Identification

- le nom de l'utilisateur dans Virtual Regatta Inshore

#### 1.3 Publicité autorisée si conforme aux règles 20.2 et 20.3 du règlement World Sailing (WS)

#### 1.6 En cas de traduction de ces instructions de course, le texte français prévaudra.

### 2. AVIS AUX CONCURRENTS

Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau officiel d'information sur Skype :

<https://join.skype.com/nYslzAzy4il1>

### 3 MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

Toute modification aux instructions de course sera affichée sur le tableau officiel au plus tard une heure avant le premier signal d'avertissement du jour de son entrée en vigueur, sauf pour tout changement dans le programme des courses qui sera affiché avant 20h00 la veille où il prendra effet.

#### 4. SIGNAUX FAITS A TERRE

- 4.1 Les signaux faits à terre sont envoyés au mât de pavillons sur le compte Skype.
- 4.2 Quand le pavillon Aperçu est envoyé à terre, le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de 30 minutes après son affalée. (Ceci modifie les Signaux de course)
- 4.3 Les équipements individuels de flottabilité doivent être portés quand le pavillon Y est envoyé, conformément à la RCV 40. Ceci modifie le préambule du chapitre 4.

#### 5. PROGRAMME DES COURSES

5.1 Les courses sont prévues selon le programme suivant :

- Samedi 11 avril : 3 courses de 15h à 16h, puis 3 courses de 16h à 17h
- Dimanche 12 avril : 3 courses de 15h à 16h, puis 3 courses de 16h à 17h
- Lundi 13 avril : 6 courses de 15h à 17h

5.2 Chaque concurrent pourra participer à 2 séquences de course :

- il devra choisir avant le samedi 12h 2 séquences parmi celles du samedi et du dimanche
- un code d'accès lui sera alors transmis sur son compte Skype
- les 20 meilleurs concurrents recevront sur leur compte Skype un code pour accéder à la Medal Race du lundi

5.3 Pour prévenir les bateaux qu'une course ou séquence de courses va bientôt commencer, un pavillon Orange sera envoyé sur Skype avec un signal sonore cinq minutes au moins avant l'envoi du signal d'avertissement.

#### 6. PAVILLONS DE CLASSE

Pas de pavillon de classe.

#### 7. ZONE DE COURSE

Virtual Regatta Inshore sur une course privée.

#### 8. LES PARCOURS

8.1 Description des parcours.

Parcours construit type banane de 2 tours (D - 1 - 2 - 3 - 4 - 1 - 2 - Arrivée)

8.2 Signaux de parcours :

Les marques 1-2 sont à laisser à bâbord.

Les marques 3-4 : une porte.

#### 9. MARQUES

9.1 Marques de parcours :

Marque de départ : bouée cylindrique orange

Marque d'arrivée : bouée orange cylindrique orange

Marques de parcours : bouée cylindrique orange

#### 11. LE DEPART

11.1 Alignement de la ligne de départ :

Entre le mat du bateau Comité et la marque de départ cylindrique orange.

11.2 Bateaux en attente :

Les bateaux non présents sur le parcours au moment du signal d'avertissement doivent attendre la prochaine ouverture de ligne et ne pourront accéder avec leur code pendant la course.

11.3 Délai pour prendre le départ après le signal de départ : 4 minutes.

11.4 Le signal d'avertissement est donné 1 minute 15 secondes avant le départ.  
Ceci modifie les RCV.

### 13. L'ARRIVEE

13.1 Alignement de la ligne d'arrivée :  
Entre le mât du bateau Comité et la bouée cylindrique orange à proximité du bateau Comité.

### 14. SYSTEME DE PENALITE

14.1 La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par un ralentissement du bateau.

### 15. TEMPS CIBLE ET TEMPS LIMITES

15.1 Temps limite pour finir après le premier :  
5 minutes.

15.2 Temps cible : 10 minutes.

### 16. RECLAMATIONS ET DEMANDES DE REPARATION

16.1 Emplacement du secrétariat du jury : Skype

16.2 Pour chaque classe, le temps limite de réclamation est de 40 minutes après que le dernier bateau ait fini la dernière course du jour ou après que le comité de course ait signalé qu'il n'y aurait plus de course ce jour selon lequel est le plus tardif.

16.3 Une demande de réouverture d'instruction doit être déposée au plus tard 30 minutes après que la partie requérante ait été informée de la décision ce même jour. Ceci modifie la règle 66.

### 17. CLASSEMENT

17.1 Nombre de courses à valider pour constituer une série : 3

17.2 Courses retirées :  
Quand 4 courses ou plus ont été validées, le score d'un bateau dans la série sera le total de ses scores dans toutes les courses en retirant son plus mauvais score.

17.3 Classement en temps réel

### 18. REGLES DE SECURITE

18.1 Modalités du contrôle à la sortie et au retour : Matériel de sécurité obligatoire

18.3 Canal VHF sur Skype : <https://join.skype.com/nYslzAzy4il1>

### 24. EVACUATION DES DETRITUS

Application DE LA RCV 55 Les bateaux ne doivent pas jeter de débris dans l'eau. Les débris doivent être gardés à bord jusqu'au débarquement de l'équipage.

### 26. COMMUNICATION RADIO

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

## 28. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'AO de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).